

**PROCES-VERBAL N° 8
DU BUREAU EXECUTIF PLENIER
27 janvier 2006**



Présents :

Monsieur Gil PELLAN, Président

Mademoiselle Hélène GROC, Vice-Présidente, Chargée de la Communication

Messieurs Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing

Messieurs Daniel MURAIL, Secrétaire Général
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint
Christian ALBE, Trésorier Général (téléphone)
Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint
Jean-Paul ALORO, Représentant de la LNV

Excusés :

Pierre COQUAND, Président de la LNV

Monsieur Michel COGNE, Directeur Technique National



DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 30/01/2006
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 13/02/2006
Auteur : Daniel MURAIL

Ordre du Jour :

			Pages
1	INFOS DU PRESIDENT	GP	3
11	Structuration fédérale et Recrutement		3
12	Intervention : Salle de Toulouse		3
2	ADOPTION DES PV	DM	3
21	PV des commissions centrales		3
22	PV des commissions de discipline		3
3	VIE FEDERALE	DM	3 et 4
31	Composition du bureau		4
32	Personnel fédéral		4
33	Beach-volley en France		4
4	POINT FINANCIER	CA	4
41	Point financier		
5	DTN	MC	4 et 5
51	Compétitions des moins de treize ans		4
52	Pôles		5
53	Equipes Nationales de beach-volley		5
6	LNV	GP	5 et 6
61	Echange Marketing		5
62	Echange CFCP		5
63	Motion des présidents des clubs professionnels		6
7	COMMUNICATION	GP	6
71	Télévision		6
72	Régie publicitaire		6
8	MARKETING	TS	6 et 7
81	Contrat MOLTEN		6
82	Partenariat ASICS		6 et 7
83	Produits dérivés		7
9	INTERNATIONAL	GP	7
91	FIVB : World series de beach-volley		7

Le Président
Gil PELLAN

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 21/12/2005
Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
Date de diffusion : 11/01/2006
Auteur : Daniel MURAIL

1. INFOS DU PRESIDENT

1.1. Structuration fédérale et Recrutement

L'étude de plus de 100 dossiers pour chacun des postes a permis de dégager une dizaine de candidats possibles aux postes de directeur et de juriste.

Une dizaine de candidats ont été reçus et le jury final se réunira mi-février pour recevoir le dernier carré.

Le directeur et le juriste seront engagés à la suite de ces entretiens.

Un premier triage est en cours pour les postes de communication et de responsable des organisations.

1.2. Intervention : Salle de Toulouse

Le président est intervenu après du Directeur du CREPS et de notre partenaire GERFLOR pour que celui puisse faire une proposition dans le cadre de la construction de la nouvelle salle « volley » au CREPS de Toulouse, proposition qui sera normalement étudiée avec les autres dans le cadre des attributions d'un marché public.

2. ADOPTION DES PV

2.1. PV des commissions centrales

- PV CCEE N°3 du 13/12/2005 → adopté

2.2. .PV des commissions de discipline

- PV CCD n° 2 du 06/09/2005

3. VIE FEDERALE

3.1. Composition du bureau

Hélène GROC retenue par ses nouvelles obligations professionnelles (Merci Hélène pour ton enthousiasme sur les commentaires de volley !) a présenté sa démission de son poste de vice présidente chargée de communication.

Le bureau accepte la démission de poste et, en accord avec Hélène qui reste membre du bureau, la nomme chargée de mission auprès du président, ce qu'elle accepte.

Laurent MOREUIL est élu vice président en charge du beach-volley. Il sera chargé particulièrement du beach-volley international.

Les missions de communication sont rattachées au président Gil PELLAN.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 21/12/2005

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 11/01/2006

Auteur : Daniel MURAIL

3.2. Personnel fédéral

La récente signature par les partenaires sociaux de la CCNS et dans la perspective de sa mise en œuvre, la FFVB engagera dans les prochaines semaines toutes les concertations utiles avec les responsables du personnel afin d'obtenir la signature d'un accord d'adaptation permettant d'harmoniser, en fonction de la spécificité des fonctions de chacun (personnels administratifs, formateurs, techniciens), les conditions de travail et des salaires.

3.3. Beach-volley en France

Après un échange, le président de la CCS n'ayant pas de proposition particulière pour le remplacement de Philippe DUPAU et afin de rendre le fonctionnement de la CCS optimum face au projet fédéral de développement du beach-volley, le bureau proposera dès le Comité Directeur du 28 janvier le nom de Jacques TARRACOR.

Les connaissances de Jacques TARRACOR dans le domaine du beach-volley sont indéniables pour avoir été de nombreuses fois sur les circuits comme juge arbitre et ses compétences sur le fonctionnement de la CCS également.

4. POINT FINANCIER

4.1. Point financier

Le trésorier général présentera le lendemain au Comité Directeur une première approche positive du bilan 2005.

5. DTN

5.1. Compétitions des moins de treize ans

6 candidatures se sont manifestées et après l'étude des dossiers, le Bureau fédéral a décidé d'attribuer l'organisation :

- De la finale des benjamines : le samedi 10 et dimanche 11 juin 2006 au Comité Départemental CALVADOS avec le club de CARPIQUET de la Ligue de BASSE-NORMANDIE
- De la finale des benjamins : le samedi 10 et dimanche 11 juin 2006 au Comité Départemental de DROME-ARDECHE de la Ligue de RHONE-ALPES.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 30/01/2006
 Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006
 Date de diffusion : 13/02/2006
 Auteur : Daniel MURAIL

5.2. Pôles

Suite à un échange entre Michel COGNE et Daniel MURAIL, un point de la situation financière de chaque pôle (et modalités de financement) sera proposé par la Direction Technique Nationale.

Il sera complété également par le fonctionnement de chaque pôle : encadrement, responsabilité hiérarchique de chaque structure, responsabilité administrative, etc.

Des disparités existent sur la responsabilité de la Fédération, des ligues, des lieux d'hébergement et des établissements d'enseignements.

Une étude des conventions est nécessaire entre la FFVB – Ligue – Etablissements d'accueil et établissements scolaires.

5.3. Equipes Nationales de beach-volley

La politique fédérale des équipes de beach-volley « France » est en cours d'évaluation. Des réunions de travail entre le président, le DTN, le secrétaire général et le trésorier permettent d'en définir les modalités.

D'autre part, Daniel MURAIL reprendra avec Patrice Marquet le projet des « académies de beach-volley » pour permettre aux clubs de la métropole et des DOM TOM de bénéficier d'un label de reconnaissance auprès des joueurs de haut niveau ou des occasionnels.

6. LNV

Une rencontre constructive s'est déroulée entre les représentants de la FFVB et de la LNV. Les pistes d'un travail en commun ont été élaborées :

6.1. Echange Marketing

- Travail commun sur les événements sportifs de la LNV (rencontre du championnat : 1 match phare par semaine) et les rencontres des équipes de France,
- Amélioration de la relation presse en commun,
- Recommandations et réflexions sur les évolutions du plan marketing par une société extérieure,
- Echange de produit et apporteurs d'affaires,
- Engagement des présidents de clubs sur les perspectives de deux à trois ans.

6.2. Echange CFCP

Une réunion entre les représentants de la FFVB (Gil PELLAN, Jean Charles BADIN, Michel COGNE) et des représentants des clubs professionnels se déroulera avant la commission mixte sur la place des CFCP

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 30/01/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 13/02/2006

Auteur : Daniel MURAIL

6.3. Motion des présidents des clubs professionnels

Le conseil d'administration de la LNV a voté à la demande des présidents de clubs professionnels une motion demandant à la FFVB :

- Un aménagement du calendrier proposé pour 2006, 2007 et 2008 tout en acceptant le principe de la proposition,
- Un changement du déroulement de la coupe de France : 14 club de Pro A + 2 clubs issus d'une phase fédérale et des seuls clubs Pro B volontaires,
- Une demande de dédommagement de 15.000,00 euros + la prise en compte des frais d'arbitrage pour dédommager les clubs de Pro A (dédommagement des internationaux).

LA LNV souhaite reprendre les discussions suspendues sur les deux avenants de la convention FFVB LNV : internationaux et DNCG.

7. COMMUNICATION

7.1. Télévision

Des échanges sont toujours en cours avec Sports + et France Télévision pour la retransmission des compétitions : Coupe de France, Championnat d'Europe juniors, deux tournois de France, Finale du Championnat de France de Beach-volley.

Les coûts de production, de diffusion, la concurrence des manifestations internationales ne nous facilitent pas la tâche.

7.2. Régie publicitaire

Un nouveau contrat est signé avec une régie publicitaire pour la revue.

8. MARKETING

8.1. Contrat MOLTEN

Aucune livraison de ballons MOLTEN cette année, ni versement des conditions financières liées au contrat.

Trophées : après avoir validé la liste des lauréats : plus rien ne se passe. Games reste muet aux demandes des clubs sur les dates de remise des trophées et dotation.

Le bureau fédéral met en place une consultation d'avocat pour suite à donner.

8.2. Partenariat ASICS

Tous les équipementiers ont été consultés, quelques uns ont réagi mais seul ASICS a une proposition correspondant à nos attentes.

.../...

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 30/01/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 13/02/2006

Auteur : Daniel MURAIL

Le contrat avec ASICS est renouvelé sur des bases en augmentation de 15% sur la dotation, 12% en moyenne sur la dotation financière et un engagement sur les résultats des équipes. Le tarif des primes a été fixé en fonction du partenariat et du choix du partenaire aux Jeux Olympiques par le CNOSF.

8.3. Produits dérivés

Nous sommes prêts à lancer une boutique officielle de la FFVB, grâce aux 3 accords que nous venons de signer avec Dirig'Volley, Compex et Veinoplus. D'autres articles vont arriver dans les mois à venir. Afin que ce service soit exploité du mieux possible, il faut le valoriser de manière très forte sur le site fédéral avec l'ensemble de nos supports.

Proposition d'une mise en place d'un onglet sur la première page de notre site, ainsi qu'une page dans la revue et « Volley France Tech » notamment.

Le paiement par carte bancaire est possible suite aux accords entre le Crédit Mutuel et la FFVB.

9. INTERNATIONAL

9.1. FIVB : WORLD SERIES

MARSEILLE : 3 – 4 juillet

PARIS : 24 – 29 juillet

Le contrat FIVB – MCO est validé pour ces deux organisations. Les conditions financières pour l'organisation de l'animation sportive sont à valider avec la FFVB. En cas de désistement sur ces organisations, la FFVB n'est pas impliquée.

Aucun autre contrat n'est défini, l'organisation éventuelle de trois tournois internationaux est de la seule responsabilité de la FIVB et de la FFVB.

Par contre, la FFVB peut très bien confier les organisations des tournois de séries 1A ou 2A du France beach-volley à MCO, aux conditions définies dans le cahier des charges.

Le Secrétaire Général

le Président

Daniel MURAIL

Gil PELLAN

DESTINATAIRES :

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer
Comités Départementaux
Membres du Comité Directeur Fédéral
Membres des Commissions Centrales
Direction Technique Nationale
Diffusion Interne

DOCUMENT EN INSTANCE D'APPROBATION

Date de rédaction : 30/01/2006

Date d'approbation : CDF des 21-22/04/2006

Date de diffusion : 13/02/2006

Auteur : Daniel MURAIL